



Information nationalite francaise pendant protectorat

Par **alex27_old**, le **11/07/2007** à **10:00**

bonjour
je voudrais avoir une idee sur la naturalisation des ressortissant europeens des
ancienes colonies francaises (tunisie):
- mon pere est fils d'emigres italiens , né italien en
tunisie en 1939 a vecu comme italien en tunisie
- je voudrais savoir les droits des europeens
qui vivait en tunisie sous protectotat francais avant l'independance
- est ce qu'il peut
pretendre ala nationalite francais
- est ce qu il peut faire une demande de naturalisation
- tous ses freres ont ete naturalise
- est ce qu il peut faire une demande de naturalisation au
president de la republique car toute sa famille a ete naturalise sauf lui (il n'a pas fait de
demande)
est ce que la demande de naturalisation est recevable puisque il etait ressortissant
europeens dans les anciennes colonnies francaises
- enfin ou je pourrais trouver les textes ,
decret relatif a la situation des ressortissants europeens envers la nationalite francaise qui
sont ne dans le sancinnes colonies (son cas italien ne en tunisie en 1939